

# Assemblée générale de l'ACSTMD Lyon 18 juin 2019



# **ENQUETE CSTMD**

Enquête réalisée du 15/12/2018 au 15/02/2019

**OBJECTIF**: Comprendre l'évolution du profil du CSTMD en comparant les résultats de l'enquête 2019 avec ceux de l'enquête 2012

### **CIBLE**

Titulaires du Certificat de CSTMD

4473 Certificats valides à la date du 20/12/2018

- 3819 personnes interrogées par mail
- 654 personnes n'ayant pas communiqué de mail ou mail invalide

Total du nombre de réponses au 15/02/2019 : 1741

soit 45% des CSTMD interrogés ont répondu à l'enquête.

L'analyse des résultats est réalisée sur les 1741 réponses.



## Information générales

- un niveau d'étude en légère augmentation en 2019 / 2012 de + 6% Bac+ 4 et +;
- une augmentation du nombre de femmes comme CSTMD en 2019 de 7%;
- un glissement du % des tranches d'âge à partir des 26-45 ans avec un % stable pour les moins de 25 ans.
- le constat d'une légère baisse de 3% du % des CS déclarés en 2019/2012 (67/70%);
- le constat d'une légère augmentation du % des CS externes déclarés en 2019/2012 de + 4%;



### /CSTMD interne déclaré et non déclaré

- 78% ne conseillent qu'une entreprise ;
- une légère augmentation des nombres d'entreprises conseillées « de 3 et 4 » et « de 10 à 19 », mais une diminution du nombre « + de 20 ».
  - 82% des entreprises conseillées par les CS internes déclarés font partie d'un groupe et 93% des entreprises conseillées font partie du même groupe ;
- les entreprises tiers conseillées par les CS internes déclarés n'ont à priori pas de lien direct avec l'activité de leur entreprise;
- L'industrie, le transport et la distribution sont les activités d'entreprise où interviennent majoritairement les CSTMD internes déclarés et non déclarés;
- Les CS internes déclarés interviennent majoritairement dans des entreprises de 50 à 499 salariés
- CS internes non déclarés interviennent dans des entreprises de plus de 500 salariés :
- la fonction CS interne déclaré est majoritairement intégrée dans la fonction QHSE.
- La fonction CSTMD est souvent associée à une autre fonction technique ou d'exploitation.



### /CSTMD externe déclaré

- le nombre d'entreprises conseillées par des conseillers externes est majoritairement de 1 à 10 et représentent en 2012 50% et en 2019 53%.
- La comparaison entre 2012 et 2019 semble difficile.
- Les entreprises font plus appel à des CS externes de +1% /2012, le nombre total d'entreprises conseillées par un CS externe en 2019 (4115) semble diminuer par rapport à celui de 2012 (4725).
  - Ces différents résultats ne sont pas très cohérents.
- En 2019, les CSTMD externes conseillent pour 63% d'entre eux des industries, 56% des sociétés de transport et majoritairement des PME.
- En comparaison avec 2012, les CS Externes semblent avoir diversifié les secteurs d'entreprises dans lesquelles ils interviennent. On peut constater une augmentation des interventions dans le secteur de l'industrie, des déchets, de la distribution et des administrations.



### /CSTMD externe déclaré

- en comparaison 2012 /2019, nous pouvons constater par rapport à la taille des sociétés de conseil une légère :
  - augmentation du % de CS externes qui opèrent seuls de 4%.
  - diminution du % des entreprises de conseil, de taille de 10 à 49 salariés de 4% ;
- en 2012 comme en 2019, les sociétés de conseil assurent majoritairement de la formation comme autre activité puis assurent également des activités d'audit et de conseil en Environnement.



- /Maintien des connaissances des CS interne déclaré, CS externe, CS non déclaré
- En 2019, nous pouvons noter que pour maintenir leur connaissance, le % des CS internes qui s'inscrivent dans un organisme de formation est plus important que le % où ils se forment par leurs propres moyens;
- En 2012 comme en 2019, les CS externes déclarés ainsi que les CS non déclarés assurent majoritairement le maintien de leur connaissance par leurs propres moyens.



### Les principaux commentaires formulés par les CSTMD sont les suivants :

#### La difficulté des examens

Quelques CSTMD pensent que l'examen devrait être :

- <u>allégé</u>, car les candidats le trouvent trop technique et peu adapté aux fonctions réalisées en entreprise.
- plus ciblé par métier (citerne, conditionné, négoce, déchets...)
- <u>élargi aux rôles de préventeur, d'auditeur, d'enquêteur du CSTMD</u>. Ces missions ne sont pas suffisamment testées lors de l'examen qui cible essentiellement la connaissance réglementaire TMD des candidats.

### > Le manque de formation à l'examen

Le <u>temps alloué par l'entreprise pour préparer l'examen est souvent réduit</u> et nécessite de la part du CSTMD un <u>travail personnel en dehors des heures de travail</u>. Les entreprises ne sont pas toujours prêtes à financer un nombre de journées de formation suffisant pour préparer l'examen. Certains candidats ne souhaitent plus passer l'examen du fait de la difficulté pour sa préparation.



### Les principaux commentaires formulés par les CSTMD sont les suivants :

#### La non reconnaissance de la mission CSTMD

Nombre de CSTMD, tout en considérant la mission comme très intéressante et contribuant fortement à la sécurité des salariés dans l'entreprise, trouve que la fonction de CSTMD dans l'entreprise est :

#### peu reconnue,

et n'est pas rémunérée à la hauteur des responsabilités de la mission.

#### > et manque de moyens

- Pour beaucoup, <u>l'activité de CSTMD est souvent cumulée avec d'autres fonctions</u> dans l'entreprise et le temps qu'ils peuvent y consacrer n'est souvent pas suffisant par rapport à leur autre mission.
- que les <u>moyens ne sont pas toujours alloués pour mener à bien la mission</u> notamment concernant la formation des CSTMD à la réglementation TMD mais aussi aux missions de préventeur, d'auditeur, d'enquêteur qu'assurent également les CSTMD,
- Par ailleurs, quelques CSTMD mentionnent, que <u>le rapport annuel du CSTMD</u> et les préconisations faites par ce dernier, <u>ne trouvent pas toujours d'écho au sein du management de l'entreprise</u>.

Conséquence : Certains CSTMD envisagent d'abandonner cette mission.